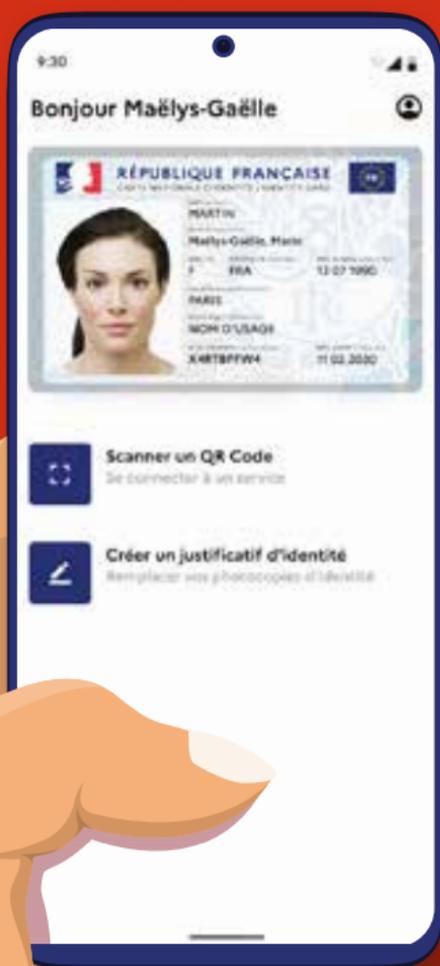


FRANCE IDENTITÉ

mon identité
numérique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



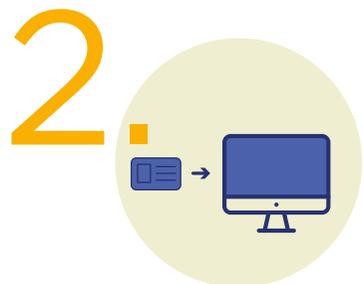
FRANCE IDENTITÉ, MON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

France Identité est un nouveau service public qui vise à faciliter l'usage de la carte d'identité dans le monde numérique : prouver son identité lors de démarches en ligne. Avec l'application **France Identité**, vous pouvez également intégrer votre permis de conduire et ainsi justifier votre droit à conduire lors d'un contrôle routier.

POURQUOI UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE ?



Réduire le nombre
d'usurpations d'identité
réalisée à partir
des photocopies
de cartes d'identité



Sécuriser
les démarches en ligne
pour l'utilisateur et
pour le fournisseur
de service



Faciliter les démarches
relatives
aux titres d'identité

POUR QUI ?

L'application est accessible pour les Français majeurs disposant d'un smartphone (IOS > 16 ou Android 10 et + doté de la technologie NFC - sans contact) et d'une Carte Nationale d'Identité électronique nouveau format (CNIe).

QU'EST CE QUE LE COMPTE CERTIFIÉ ?

Le **compte certifié** s'obtient après une vérification de l'identité en mairie.

L'**identité numérique certifiée** permet l'accès à des services en ligne : établir une procuration de vote 100% dématérialisée. La **certification** est gratuite et valable cinq ans. Elle est facultative et révoquable à tout moment.



Toutes les informations sur l'application à retrouver sur :
[france-identite.gouv.fr/
experimentation-compte-certifie/](https://france-identite.gouv.fr/experimentation-compte-certifie/)



COMMENT CRÉER ET CERTIFIER SON COMPTE FRANCE IDENTITÉ ?

1



*Je télécharge
l'application, crée
mon espace et
renseigne mon profil.*

france-identite.gouv.fr



2



*Je me rends à
la mairie de
Montpellier
(sans rendez-vous)
pour la vérification
de mon identité. **

3



*Je reçois la
validation de mon
compte France identité
certifié sous 48 heures.*

* Pour connaître les horaires d'ouverture,
rendez-vous sur : montpellier.fr/carte-passeport



La **carte d'identité numérique** ne permet pas de réaliser des démarches qui nécessitent la présentation d'un titre d'identité à l'accueil. Par exemple, pour obtenir un certificat de vie, rectifier un titre d'identité, légaliser votre signature ou retirer une attestation d'accueil, vous devez présenter à l'agent d'accueil un titre d'identité original.

L'identité numérique n'est valable que pour des usages **en ligne** ou des démarches **dématérialisées**.

UNE SEULE VISITE EN MAIRIE,
ET VOS **PROCURATIONS
DE VOTE** SE FERONT POUR
TOUJOURS DEPUIS VOTRE
SMARTPHONE
AVEC **FRANCE IDENTITÉ**



montpellier.fr/procuration

